

VINS ET LIQUEURS

LE DEVOIR DU PUBLIC

Après le vote prohibitionniste de la ville de Québec, il est plus que probable qu'une action sera prise avant longtemps par les buveurs d'eau pour obtenir semblable mesure pour Montréal et même pour la totalité de la province. Est-ce à dire que les prohibitionnistes vont pouvoir régner sur nous avec une désinvolture inouïe et une autorité révoltante?

Il est incontestable qu'à force d'organisation, d'efforts considérables et d'argent dépensé libéralement : les prohibitionnistes ont obtenu des succès locaux qui peuvent ouvrir la voie à leurs prétentions et encourager leurs manœuvres.

La victoire qu'ils ont remportée à Québec, au prix de démarches sans nombre, de procédés d'intimidation inimaginables peut leur être un gage des victoires futures qu'ils peuvent escompter dans les autres villes canadiennes-françaises, et Montréal, par son importance et sa qualité de métropole du Canada, devient évidemment l'objet de leurs visées.

On ne saurait nier d'ailleurs que la décision de Montréal en pareille matière aurait une signification indiscutable et que ce serait l'équivalent de la prohibition totale pour la province.

Cependant, il est à croire que les fervents de la prohibition n'auront pas recours au référendum pour obtenir une réglementation prohibitive, parce qu'ils savent très bien que les procédés employés à Québec n'auraient pas les mêmes chances de succès à Montréal, et qu'une défaite probable les y attendrait avec tout l'effet moral déplorable pour leur cause, que ne manquerait d'entraîner l'avis contraire des contribuables montréalais.

C'est plutôt du côté de la Législature Provinciale que les prohibitionnistes porteront leurs efforts. On peut s'attendre à ce que de nombreuses et formidables délégations soient expédiées à grands frais, auprès de nos députés provinciaux pour obtenir d'eux le vote prohibitif qui exclura de notre province la consommation de toute boisson à base d'alcool y compris le vin et la bière.

M. John-H. Roberts, le secrétaire de la Dominion Alliance a dû, avec sa persistance habituelle, élaborer un plan de campagne formidable pour donner satisfaction à ceux qui payent grassement ses services ; il est plus que probable qu'il mobilisera toutes les forces que les sympathies, les haines de races, les ressources financières et les influences politiques peuvent produire, afin de livrer un assaut gigantesque à notre liberté individuelle et cet assaut sera d'autant mieux organisé que les prohibitionnistes savent parfaitement que leur oeuvre est contraire à la volonté du peuple canadien-français.

Que vont faire pendant ce temps-là, les gens normaux, ceux qui, représentant la majorité se croient forts de leurs droits et ne se méfient pas assez des procédés sournois qui peuvent être employés contre leur sécurité?

Jusqu'ici, on a trop laissé aux marchands de boissons alcooliques le fardeau pesant de cette action dé-

fensive, on ne les a pas assez secondés ; les initiatives privées, soucieuses de conserver leurs privilèges de liberté n'ont pas montré assez d'énergie et de vouloir. Lorsque les marchands de boissons marchent de l'avant pour défendre nos droits à tous, on a tendance, dans certaines classes, à trouver leur intervention par trop intéressée pour être sincère, et l'efficacité de leurs démarches en souffre forcément.

Ce qu'il faut avant tout se demander, c'est ceci : Y a-t-il, à Montréal, et dans la province, en dehors des personnes intéressées directement ou indirectement dans le commerce des vins et liqueurs, des gens qui veulent avoir le droit de consommer librement les boissons qu'il leur plaît?

Evidemment, il ya beaucoup de gens de cette catégorie, il y en a une quantité incalculable, malheureusement, comme dans beaucoup d'autres choses, l'indifférence les endort et ne leur permet pas de voir à quoi leur liberté individuelle se trouve exposée. Ils s'imaginent qu'il est tellement naturel que soit octroyé à chaque citoyen le droit de boire ce que bon lui semble, qu'ils se figurent que nulle législation ne peut atteindre ce droit et que les partis auront beau s'agiter, ils n'arriveront pas à imposer une loi arbitraire à ce propos, quelle que soit l'attitude prise par eux, où l'insouciance qu'ils manifestent en ne prenant pas part à la lutte. Ces gens ne se rendent pas compte qu'il y a des milliers et des milliers de personnes qui raisonnent de semblable manière et se complaisent en une neutralité dangereuse qui peut amener un résultat néfaste. Ce n'est que lorsque ce résultat est connu avec les conséquences déplorables qu'il entraîne, que ces indifférents se réveillent et se révoltent. Malheureusement, il est trop tard alors et le vote pris sous leurs yeux passifs ne représente pas, en réalité, la volonté intégrale du peuple, mais bien l'expression d'une minorité qu'une organisation merveilleuse a su recruter et mettre de l'avant, en bloc.

Il ne faut pas se le dissimuler, si tous les partisans de la liberté individuelle se croisent les bras et ne font pas un effort sérieux pour défendre leurs droits, nous aurons le vote de la prohibition à Montréal, et même dans toute la province du Québec avant six mois.

Ne laissons pas seulement ceux qui font commerce de liqueurs lutter contre cette entrave à la liberté qu'est la prohibition. Sans chercher à influencer indirectement l'opinion des gens, demandons-leur, si telle est leur opinion, de se liguier dès maintenant contre les menées prohibitionnistes. Lorsqu'on verra que ceux qui demandent le maintien du commerce réglementé des liqueurs constituent la majorité bien pensante de notre province, on sera bien forcé de renoncer à ces projets dégradants de suppression complète d'une jouissance légitime que d'austères puritains condamnent sans raison.

Il n'y a point de honte à avoir, à afficher une telle opinion, bien au contraire, il n'y a que les lâches ou les imbéciles qui, par peur du "qu'en dira-t-on" se renferment dans un mutisme inavouable, secrètement